



Dossier : no 105

**AUX CLUBS & MOUVEMENTS
JEUNESSE
AFFILIES A L'AVB**

Lausanne, le 12.09.2014

COMPETITIONS 2014-2015

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

A la veille du nouveau championnat, nous nous permettons de vous rappeler spécialement les points suivants :

- **RETOUR DE LA FEUILLE DE MATCH ORIGINALE** (Directives AVB art. 50)
Le club recevant est responsable de l'expédition de la feuille de match originale.
A cet effet, vous trouverez en annexe un certain nombre d'étiquettes à l'adresse de **M. Roland BANDI, HOMOLOGATION AVB, Route d'Arnier 44, 1092 Belmont s/Lausanne.**
Nous vous rappelons que **toute feuille non parvenue à l'homologateur dans les 48 heures suivant la rencontre entraînera un émolument administratif de CHF 100.00.**
- **DEMANDE DE RENVOI DE MATCH Form. 09.01** (Directives AVB art. 46)
La demande de renvoi doit être présentée sur la formule spéciale, qui **doit parvenir à l'AVB au plus tard 10 jours avant la date du match. La somme de CHF 150.00 sera versée sur le compte BCV CCP 10-725-4 en faveur U 0981.95.73 cb 767 (joindre la preuve du paiement).**
Vous trouverez ce formulaire sur le site AVB www.a-v-b.ch .
Il devra être complété directement sur Internet et envoyé à l'adresse officielle de l'AVB avec le récépissé postal.
- **REMPLACEMENT EXCEPTIONNEL Form. 09-03**
Le Comité de l'AVB autorise, pour juste motif, deux remplacements par équipe et par saison d'un entraîneur ou d'un aide-entraîneur annoncé sur le formulaire.
Vous trouverez ce formulaire sur notre site AVB www.a-v-b.ch .
Il devra être complété directement sur Internet et envoyé à l'adresse officielle de l'AVB.

Nous restons à votre disposition pour vous fournir tout renseignement pouvant encore vous être utile et, tout en vous souhaitant une excellente saison 2014/2015, nous vous présentons, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nos salutations les meilleures.

AVB – **COMITE CENTRAL**
La Secrétaire
M.-J. Meyer